

ALMANAC

Accompagner le maraîchage agroforestier par une nouvelle approche collaborative



Avril 2025

Concours Photo « *fais voir ton verger-maraîcher* » Avril-juillet 2025

Proposé par les partenaires du projet Almanac avec l'appui du RMT

Tu es maraîcher en agroforesterie ? tu travailles ce printemps 2025 dans un verger-maraîcher?

Fais-nous profiter de ton cadre de travail en postant des photos sur le groupe Landfiles dédié aux vergers-maraîchers!

*Ceci permettra de **faire du lien** entre producteurs, de faire connaître la **diversité** des systèmes, de montrer des **pratiques** originales, des belles **réussites**, voire d'échecs!*

Les plus belles photos seront choisies par l'ensemble des membres du groupe, et leurs auteurs seront récompensés!

Un concours photo ?

ALMANAC

Accompagner le maraîchage agroforestier par une nouvelle approche collaborative

Pour quoi faire ?

Les vergers-maraîchers sont très variés, ils évoluent vite dans le temps.

L'objectif de ce concours est d'inciter les maraîchers à prendre le temps d'observer, d'apprécier la beauté de ce qu'ils font, et de la partager à la communauté.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux maraîchers en agroforesterie, ainsi qu'à toute personne travaillant en 2025 dans un verger-maraîcher.

Il faut être inscrit sur le groupe Landfiles pour poster une photo.

Ouverture et fermeture du concours

Ce concours est ouvert à partir du 15 avril au 30 juillet 2025.

Sélection des photographies

ALMANAC

Accompagner le maraîchage agroforestier par une nouvelle approche collaborative

Respect du thème

Les photos devront concerner le verger-maraîcher, et pourront montrer un plan général, ou mettre l'attention sur une pratique, un détail, un fait marquant.

Elles devront être accompagnées d'informations complémentaires qui apportent des précisions.

Une sélection par vote collégial

Un vote participatif sera mis en place :
tous les membres du groupe Landfiles pourront choisir la photo qui leur plaît le plus.

Contrepartie - Récompenses

ALMANAC

Accompagner le maraîchage agroforestier par une nouvelle approche collaborative

Invitation au salon Tech&Bio (Valence, sept 2025) + vin

L'auteur de la photo gagnante sera invité au salon Tech&Bio (24-25/09/2025). Ses frais de déplacement (depuis la métropole), une nuit d'hôtel et l'entrée au salon seront pris en charge.

Il repartira également avec un carton de vin agroforestier!

Valorisation au salon Tech&Bio

Une sélection de photos sera imprimée en grand format pour être valorisée sur le stand Agroforesterie du salon.

Réception des photos

ALMANAC

Accompagner le maraîchage agroforestier par une nouvelle approche collaborative

Informations sur la photo

Chaque photo sera accompagnée d'un fichier texte comprenant :

- * Date photo
- * Lieu
- * Nom du photographe
- * Légende ou commentaire

Critères techniques

- * Pas de texte incrusté automatiquement (ex Redmi Cam ou Date)
- * Format : jpeg
- * Poids : 2 Mo minimum
- * Mode Haute Définition

Dépôt des fichiers

Le dépôt des photos se fera sur le groupe Landfiles :

<https://app.landfiles.com/groups/GR-05ab5ce5-6620-407b-8786-007dad46cbcc>

Modalités pour s'inscrire au groupe : <https://landfiles.com/almanac>

Le fichier photo sera accompagné des informations indiquées ci-dessus.

Il n'y a pas de nombre limite de photos par participant.

Droits d'auteur et droits à l'image

ALMANAC

Accompagner le maraîchage agroforestier par une nouvelle approche collaborative

Droits d'auteur et droit d'usage : licence CC BY SA

Les photos partagées, y compris celles non sélectionnées, pourront être réutilisées par les membres du groupe, en citant la source de la photo.

Une sélection de photos sera affichée sur le stand du salon Tech&Bio.

Chaque participant déclarant être l'auteur de la photographie soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, la photo soit sous licence CC BY SA (autorisation de réutilisation et partage en conservant la paternité, sauf mention explicite contraire de l'auteur).

La propriété des photos reste celle de l'auteur qui sera cité.

Droit à l'image

L'exploitation de l'image est soumise à autorisation. Toute exploitation d'une image suppose l'accord de tous les titulaires de droits de celle-ci ou autour de celle-ci.

Il est donc préférable de poster des photos sans personne dessus, sinon de dos, ou dans une foule.

Dans le cas contraire, il sera nécessaire d'obtenir l'autorisation des personnes présentes sur les photos avant leur diffusion.